

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE L'ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES
aux recommandations formulées dans le Rapport d'examen spécial de la vérificatrice générale du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du BVG	Réponse de la société	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
25	L'Administration de pilotage des Laurentides devrait mettre en place, à l'intention des membres du Conseil d'administration, un processus régulier de déclaration visant tous les types de conflits d'intérêts et documenter les mesures prises à cet égard, s'il y a lieu.	<p>Recommandation acceptée.</p> <p>L'Administration de pilotage des Laurentides bonifiera, d'ici décembre 2023, le processus en place de déclaration de conflits d'intérêts afin de viser tous les types de conflits d'intérêts, et documentera les mesures prises à l'égard des conflits d'intérêts déclarés.</p> <p>De plus, à partir de mars 2023, un point sera systématiquement ajouté à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration pour que les membres puissent déclarer au début de la réunion tout conflit d'intérêts, le cas échéant.</p>	<p>Élaboration et mise en application d'un processus documenté de déclaration de conflits d'intérêts, incluant les mesures à prendre en cas de conflits déclarés.</p> <p>Inclusion à l'ordre du jour des CA d'une déclaration obligatoire de conflits d'intérêts en début de rencontre.</p>	<p>Novembre 2023</p> <p>Mars 2023</p>	<p>Complété Novembre 2023</p> <p>Complété Mars 2023</p>	Avocate et secrétaire générale	
26	L'Administration de pilotage des Laurentides devrait établir un code de conduite qui s'applique aux membres du Conseil d'administration et veiller au respect de ce code.	Recommandation acceptée. En août 2022, une ébauche du code de conduite pour les membres du Conseil d'administration a été déposée au Comité sur la gouvernance et les ressources humaines. L'Administration de pilotage des Laurentides mettra en place un processus annuel pour que les membres déclarent leur adhésion à ce code. La Société finalisera ce code et mettra en place le processus d'adhésion au code d'ici l'automne 2023.	Finalisation et approbation du code de conduite destiné au CA. Mise en place du processus annuel d'adhésion au code par les membres du CA.	Novembre 2023	Complété Novembre 2023	Avocate et secrétaire générale	
29	L'Administration de pilotage des Laurentides devrait mettre en place un processus permettant aux membres de son personnel d'attester leur conformité aux exigences du code de conduite, appuyé par un processus annuel de déclaration de conflits d'intérêts, et en rendre compte au Conseil	Recommandation acceptée. L'Administration de pilotage des Laurentides mettra en place un processus permettant aux membres de son personnel d'attester leur conformité aux exigences du code de conduite et de déclarer annuellement tous les types	<p>Élaboration et mise en place d'une procédure annuelle d'attestation des employés au code de conduite de l'APL et de divulgation de conflits d'intérêt.</p> <p>Intégration au plan de travail du CA de la reddition de compte afférent à la divulgation des conflits d'intérêt.</p>	<p>Décembre 2023</p> <p>Décembre 2023</p>	<p>Complété Décembre 2023</p> <p>Complété Décembre 2023</p>	<p>Directrice exécutive Talents et communication</p> <p>Avocate et secrétaire générale</p>	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du BVG	Réponse de la société	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
	d'administration. L'Administration de pilotage des Laurentides devrait aussi communiquer au Conseil d'administration des renseignements complets à l'égard de sa gestion des risques.	de conflits d'intérêts, et ce, à compter de l'automne 2023. De plus, à compter de décembre 2023, la Société communiquera au Conseil d'administration des renseignements complets à l'égard des résultats de son processus de divulgation de conflits d'intérêts. Pour la gestion des risques, depuis novembre 2022, la Société communique des renseignements additionnels au Comité d'audit en lien avec le suivi des principaux risques.	Intégration du suivi des principaux risques de l'entreprise à tous les comités d'audit et discussion sur les faits nouveaux et l'avancement des plans d'action reliés.	Novembre 2022	Complété Novembre 2022	Directrice exécutive Finances et administration	
33	L'Administration de pilotage des Laurentides devrait effectuer un suivi régulier des progrès réalisés à l'égard des indicateurs de rendement et des cibles établis en appui à ses objectifs stratégiques et en rendre compte au Conseil d'administration.	Recommandation acceptée. D'ici l'automne 2023, l'Administration de pilotage des Laurentides compte réviser les indicateurs de rendement et les cibles afin de s'assurer de leur suffisance et de leur pertinence. De plus, à compter de mars 2024, elle effectuera un suivi régulier des indicateurs et des cibles et en fera un compte rendu au Conseil d'administration.	Nouvelle liste d'indicateurs associés de cibles et élaboration d'un processus de suivi via tableau de bord. Le tableau de bord sera intégré au plan de travail du CA.	Mars 2024	Complété Mars 2024	Directrice exécutive Finances et administration	
40	L'Administration de pilotage des Laurentides devrait effectuer le suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques, prendre les actions nécessaires advenant que les mesures ne soient pas en place et communiquer au Conseil d'administration les progrès réalisés.	Recommandation acceptée. À compter de l'été 2023, l'Administration de pilotage des Laurentides renforcera le suivi de la mise en œuvre des mesures atténuant les principaux risques, documentera les actions nécessaires prises et en communiquera les progrès au Comité d'audit.	Un suivi des risques ainsi que des mesures de mitigation est en place et présenté au comité d'audit. Des améliorations seront apportées au suivi initié en octobre 2022.	Novembre 2022	Complété Novembre 2022	Directrice exécutive Finances et administration	
41	L'Administration de pilotage des Laurentides devrait élaborer un plan de continuité des activités et de reprise après sinistre, et tester ce plan.	Recommandation acceptée. L'Administration de pilotage des Laurentides élaborera un plan complet de continuité des activités et de reprise après sinistre qui inclura les procédures existantes à suivre en situation d'urgence et de reprise lors de pannes informatiques. Le plan fera l'objet de	Plan d'urgence et de continuité des affaires à jour avec un processus de révision défini et une planification d'un test annuel des aspects critiques du plan.	Juin 2025	Juillet 2024 Finalisation du plan Automne 2024 Formation des employés	Directrice exécutive Finances et administration	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du BVG	Réponse de la société	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
		tests adéquats. L'ensemble de ces travaux sera terminé au printemps 2024.			Janvier 2025 Tests du plan		
42	L'Administration de pilotage des Laurentides devrait établir ses niveaux d'appétit pour le risque et de tolérance au risque.	Recommandation acceptée. D'ici le printemps 2024, l'Administration de pilotage des Laurentides prévoit achever la revue de sa politique de gestion des risques, qui inclura l'établissement de ses niveaux d'appétit pour le risque et de tolérance au risque.	Une politique révisée intégrant notamment le niveau d'appétit et de tolérance au risque de l'APL entériné par le CA.	Septembre 2024		Directrice exécutive Finances et administration	
55	L'Administration de pilotage des Laurentides devrait faire le suivi afin de s'assurer que les mesures de sécurité prévues dans les manuels d'opération des bateaux-pilotes de la station Les Escoumins sont mises en œuvre.	Recommandation acceptée. L'Administration de pilotage des Laurentides élaborera et mettra en œuvre un plan de suivi des mesures prévues dans les manuels d'opération d'ici mai 2023.	Plan de surveillance de l'application des mesures de sécurité décrites dans les manuels d'opération.	Mai 2023	Complété Mai 2023	Directrice exécutive Sécurité et efficacité maritime	
56	L'Administration de pilotage des Laurentides devrait effectuer une surveillance accrue des mesures de sécurité liées aux opérations de transbordement mises en place par l'entreprise indépendante.	Recommandation acceptée. L'Administration de pilotage des Laurentides exercera une surveillance accrue en élaborant et en mettant en œuvre un plan de suivi des mesures de sécurité prévues aux contrats de services de transbordement actuels d'ici juillet 2023. De plus, les nouveaux contrats pour les services de transbordement, qui entreront en vigueur en 2024, incluront des indicateurs et des outils de surveillance supplémentaires qui permettront à la Société d'exercer une surveillance accrue des mesures de sécurité liées aux opérations de l'entreprise indépendante.	Plan de suivi clair pour la révision, l'inspection et le suivi des mesures de sécurité de notre fournisseur de service (impartition).	Décembre 2023	Complété Plan de suivi Juillet 2023 Complété Inspection Juillet-décembre 2023	Directrice exécutive Sécurité et efficacité maritime	
59	L'Administration de pilotage des Laurentides devrait obtenir et approuver les programmes de formation des pilotes et d'apprentissage des apprentis pilotes et effectuer un suivi afin de veiller à leur achèvement.	Recommandation acceptée. En décembre 2022, tous les programmes de formation des pilotes avaient été obtenus et l'Administration de pilotage des Laurentides prévoit les avoir tous approuvés d'ici mars 2023.	Les plans de formation des pilotes des deux corporations sont approuvés. Les plans de formation des apprentis-pilotes des deux corporations sont approuvés.	Mars 2023 Décembre 2023	Complété Mars 2023 Complété Décembre 2023	Directrice exécutive Sécurité et efficacité maritime	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du BVG	Réponse de la société	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	<i>Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)</i>
		<p>Les programmes d'apprentissage destinés aux apprentis pilotes seront obtenus et approuvés d'ici décembre 2023.</p> <p>La Société mettra en place un processus de suivi afin de veiller à leur achèvement lorsque la réglementation encadrant ces points entrera en vigueur.</p>	Processus clair de suivi d'achèvement et d'avancement de la formation des pilotes.		Tributaire de la mise en vigueur de la réglementation afférente par TC		